France Energie Eolienne

Communiqué de presse

13 décembre 2013 – Paris (France)

France Energie Eolienne réaffirme avec vigueur son soutien au système du tarif d'achat

Alors que le Ministère de l'écologie annonce une large consultation pour faire évoluer les modes de soutien aux énergies renouvelables, France Energie Eolienne se prononce vigoureusement pour le tarif d'achat actuellement en vigueur en France.

Le gouvernement a décidé de consulter l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement des énergies renouvelables sur les schémas de financement des énergies renouvelables, rappelant que c'est à la fois une décision émanant du Président de la République et la conséquence d'un contexte en pleine évolution (surcapacité du système électrique européen, marché en cours de maturation).

Frédéric Lanoë, Président de France Energie Eolienne (FEE), estime que la filière éolienne a besoin du système de soutien actuel, qui repose sur l'achat par EDF de l'électricité éolienne à un tarif déterminé si l'on veut atteindre les objectifs pour 2020 fixés par le gouvernement : « *Les premiers signaux de redémarrage de la filière éolienne française sont maintenant visibles, avec 870 MW de contrats signés en 6 mois, il ne faut pas casser maintenant cette dynamique. Plus le cadre économique de la filière sera sécurisé, plus nous serons à même de développer l'industrie et de créer de l'emploi en France.* »

FEE précise en outre que l'énergie éolienne n'est responsable en rien des distorsions actuelles du marché de l'électricité.

France Energie Eolienne appuie ses propos sur les conclusions d'une étude réalisée par le cabinet conseil E-Cube à Paris, qui a comparé les avantages et les inconvénients de tous les systèmes de soutien à l'éolien tels qu'ils existent aujourd'hui en Europe.
Sortie le 30 octobre dernier, cette étude unique en son genre est sans équivoque : elle indique que le système des tarifs d'obligation d'achat pratiqué en France est le meilleur dispositif pour la collectivité. L'étude précise que ce système n'a pas d'impact significatif sur les grands équilibres du marché de l'électricité ; à l'inverse une exposition quotidienne au marché provoquerait une augmentation du coût pour la collectivité de l'ordre de 30%, voire même une paralysie de la filière

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie lance cette consultation au moment même où la Commission européenne s'apprête à exposer ses lignes directrices sur les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, suivies d'une consultation au sein des pays-membres. Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie indique que la France doit être force de proposition dans ce processus européen et souligne tout particulièrement que l'amélioration du système actuel vise à une meilleure intégration des énergies renouvelables au système électrique.

Frédéric Lanoë précise : « *Le tarif actuel en France, qui existe dans un certain nombre de pays européens, est le plus adapté à une industrie où tout l'investissement se fait au moment de la construction .Le tarif d'achat apporte une visibilité indispensable pour convaincre les investisseurs. Ce système est le meilleur pour la collectivité car il limite les risques et donc les coûts de financement associés. A plus long terme, il faudra réinventer complètement les règles du marché de l'énergie.* »

France Energie Eolienne note avec intérêt que le gouvernement n'entend toutefois pas revenir sur les contrats signés ni sur les actions engagées, dont la sécurisation juridique des actuels dispositifs.

Sur l'association France Énergie Éolienne (FEE)

L'association France Énergie Éolienne (FEE) rassemble plus de 90% du marché français des éoliennes, soit près de 160 membres, et œuvre à la promotion de l'énergie éolienne en France auprès de l'ensemble des acteurs du secteur.

Contact presse
Renato Martinelli
+33 (0)6 46 88 33 16
renato.martinelli@havasww.com